INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le jeudi 5 octobre 2017 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Ville d'Estérel

****

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2017

3 Comptes payés et comptes à payer

4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général

5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

6 Administration

6.1 Dépôt des rapports semestriels

6.2 Adhésion à un contrat d'assurance collective

6.3 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2016

6.4 Approbation d'un projet de Loi d'intérêt privé

6.5 Avis de motion – Règlement numéro 2017-661 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 56 700 $ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2006-477 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-486 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-503 (Camion 10 roues et des accessoires pour le déneigement et la cueillette des ordures), 2006-504 (Camion 6 roues et ses accessoires), 2006-505 (Rétrocaveuse et ses accessoires), 2011-599 (Travaux de réfection de rues), 2011-602 (Travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire), 2011-603 (Branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard), 2012-607 (Camion et équipements de déneigement) et 2012-608 (Travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou)

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

6.6 Adoption du projet de règlement numéro 2017-661 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 56 700 $ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2006-477 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-486 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-503 (Camion 10 roues et des accessoires pour le déneigement et la cueillette des ordures), 2006-504 (Camion 6 roues et ses accessoires), 2006-505 (Rétrocaveuse et ses accessoires), 2011-599 (Travaux de réfection de rues), 2011-602 (Travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire), 2011-603 (Branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard), 2012-607 (Camion et équipements de déneigement) et 2012-608 (Travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou)

6.7 Fonds de roulement – Affectation

6.8 Règlement numéro 2017-659 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

6.9 Comptabilisation d'une dépense d'investissement

6.10 Surplus accumulé non affecté – Affectation pour honoraires professionnels dans le dossier de reconstruction de conduites d'eau potable

7 Urbanisme

7.1 Aucun sujet à traiter

8 Travaux publics

8.1 Embauche d'un salarié à l'essai

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Aucun sujet à traiter

10 Correspondance

10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement numéro 2017-658 visant à décréter l'acquisition d'un camion de service et équipements connexes, un emprunt de 93 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt

10.2 Ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Aide financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

****

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2017-10-116

1. ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-10-117

2. ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2017***

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2017 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2017 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-10-118

3. ***COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER***

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 5 octobre 2017 au montant de 149 952.03 $ $ dont :

- 70 407.86 $ sont des comptes payés;
- 79 544.17 $ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

4. ***DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL***

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

5. ***EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS***

6. ***ADMINISTRATION***

6.1 ***DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS***

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, les rapports financiers semestriels, à savoir :

- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2017;
- Comparatif des revenus et dépenses au 31 août pour les années 2016 et 2017.

2017-10-119 6.2 ***ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE***

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Ville désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu :

QUE la Ville adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Ville autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

6.3 ***DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2016***

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2016 au livre des délibérations.

2017-10-120 6.4 ***APPROBATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ***

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, une problématique relativement à la propriété de certains lots submergés faisant partie des Lacs Masson, du Nord et Dupuis sur le territoire de la Ville d'Estérel, font l'objet de nombreuses revendications par les citoyens auprès du Conseil municipal et par la Ville elle-même;

CONSIDÉRANT que les lots submergés figurent majoritairement à l'index aux immeubles sous le nom de Zardev Inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel est propriétaire de plusieurs lots qui sont riverains aux Lacs Masson, du Nord et Dupuis;

CONSIDÉRANT que la Ville rencontre actuellement toutes les exigences pour être déclarée propriétaire en vertu des règles de la prescription acquisitive de toutes les parties de lots submergés qui sont situés en façade et dans le prolongement des limites des lots dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit se voir octroyer des pouvoirs additionnels de manière à intervenir efficacement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que nos procureurs ont soumis le texte d'un projet de loi d'intérêt privé qui a été soumis à l'Assemblée nationale du Québec aux fins que la Ville d'Estérel soit déclarée propriétaire des lots submergés en façade des lots lui appartenant et d'obtenir des pouvoirs lui permettant d'éventuellement acquérir d'autres lots submergés et de consentir à leur égard des droits d'usage à titre gratuit;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le texte du projet de loi d'intérêt privé figurant en annexe de la présente résolution;

AUTORISE nos procureurs, Municonseil avocats Inc., à poursuivre les démarches visant l'obtention de ce projet de loi d'intérêt privé;

AUTORISE la publication des avis publics relatifs à ce projet de loi.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

6.5 ***AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-661 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 56 700 $ PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2006-477 (COÛTS DE RECONSTITUTION DE LA VILLE D'ESTÉREL ET LES FRAIS INCIDENTS), 2006-486 (COÛTS DE RECONSTITUTION DE LA VILLE D'ESTÉREL ET LES FRAIS INCIDENTS), 2006-503 (CAMION 10 ROUES ET DES ACCESSOIRES POUR LE DÉNEIGEMENT ET LA CUEILLETTE DES ORDURES), 2006-504 (CAMION 6 ROUES ET SES ACCESSOIRES), 2006-505 (RÉTROCAVEUSE ET SES ACCESSOIRES), 2011-599 (TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES), 2011-602 (TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE), 2011-603 (BRANCHEMENT D'EAU DU 27, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD), 2012-607 (CAMION ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT) ET 2012-608 (TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA TOTALITÉ DE L'AVENUE ET DE LA PLACE D'ANJOU)***

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2017-661 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 56 700 $ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2006-477 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-486 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-503 (Camion 10 roues et des accessoires pour le déneigement et la cueillette des ordures), 2006-504 (Camion 6 roues et ses accessoires), 2006-505 (Rétrocaveuse et ses accessoires), 2011-599 (Travaux de réfection de rues), 2011-602 (Travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire), 2011-603 (Branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard), 2012-607 (Camion et équipements de déneigement) et 2012-608 (Travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou).

2017-10-121 6.6 ***ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-661 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 56 700 $ PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2006-477 (COÛTS DE RECONSTITUTION DE LA VILLE D'ESTÉREL ET LES FRAIS INCIDENTS), 2006-486 (COÛTS DE RECONSTITUTION DE LA VILLE D'ESTÉREL ET LES FRAIS INCIDENTS), 2006-503 (CAMION 10 ROUES ET DES ACCESSOIRES POUR LE DÉNEIGEMENT ET LA CUEILLETTE DES ORDURES), 2006-504 (CAMION 6 ROUES ET SES ACCESSOIRES), 2006-505 (RÉTROCAVEUSE ET SES ACCESSOIRES), 2011-599 (TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES), 2011-602 (TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE), 2011-603 (BRANCHEMENT D'EAU DU 27, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD), 2012-607 (CAMION ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT) ET 2012-608 (TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA TOTALITÉ DE L'AVENUE ET DE LA PLACE D'ANJOU)***

CONSIDÉRANT que sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 2006-477, 2006-486, 2006-503, 2006-504, 2006-505, 2011-599, 2011-602, 2011-603, 2012-607 et 2012-608, un solde non amorti de 2 833 000 $ sera renouvelable le 31 janvier prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 56 700 $;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 5 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du projet de règlement numéro 2017-661 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le projet de règlement numéro 2017-661 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 56 700 $ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2006-477 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-486 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-503 (Camion 10 roues et des accessoires pour le déneigement et la cueillette des ordures), 2006-504 (Camion 6 roues et ses accessoires), 2006-505 (Rétrocaveuse et ses accessoires), 2011-599 (Travaux de réfection de rues), 2011-602 (Travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire), 2011-603 (Branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard), 2012-607 (Camion et équipements de déneigement) et 2012-608 (Travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou).

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-10-122 6.7 ***FONDS DE ROULEMENT – AFFECTATION***

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué une dépense d'investissement, soit l'achat de feux de chantiers, pour un montant de 8 880.19 $;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la trésorière à rembourser cette dépense d'investissement à même le fonds de roulement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le remboursement de la dépense d'investissement mentionnée ci-dessus pour un montant de 8 880.19 $ à même le fonds de roulement;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

FIXE la période de remboursement de cette dépense à dix (10) ans conformément aux dispositions de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

6.8 ***RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-659 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER***

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2017-659 visant à décréter l'exécution de travaux d'aménagement paysager d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou, un emprunt de 15 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2017-659 est de 203, que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 31 et qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée pour demander la tenue d'un scrutin référendaire. En conséquence, le règlement numéro 2017-659 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2017-10-123 6.9 ***COMPTABILISATION D'UNE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT***

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a effectué une dépense d'investissement de 19 317.65 $, soit l'achat d'un véhicule pour le Service de protection de marque Subaru, modèle Forester, année 2014;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

FINANCE la dépense d'investissement ci-haut mentionnée à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-10-124 6.10 ***SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – AFFECTATION POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DE RECONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE***

CONSIDÉRANT que la Ville a engagé des dépenses d'honoraires professionnels dans le dossier de reconstruction de conduites d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le projet de reconstruction de conduites d'eau potable n'a pas eu lieu;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les frais associés à cette dépense n'ont pas été budgétés en début d'année puisqu'elles devaient initialement être comprises dans un emprunt par règlement dans le dossier;

CONSIDÉRANT que la dépense nette associée à cette dépense est de 33 312.68 $;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

AFFECTE un montant de 33 312.68 $ de son surplus accumulé non affecté pour défrayer le coût de cette dépense.

Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller, déclare un conflit d'intérêt et s'abstient de participer aux discussions et de voter ou tenter d'influencer le vote.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

7. *URBANISME*

7.1 Aucun sujet à traiter

8. *TRAVAUX PUBLICS*

2017-10-125

8.1 *EMBAUCHE D'UN SALARIÉ À L'ESSAI*

CONSIDÉRANT le Conseil a adopté la résolution numéro 2017-07-094 afin de procéder à l'embauche de Monsieur Cédric Irmer Longtin à titre de salarié temporaire au poste de chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un salarié à l'essai au poste de chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Cédric Irmer Longtin;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'embauche de Monsieur Cédric Irmer Longtin à titre de salarié à l'essai au poste de chauffeur-opérateur, échelon 1, avec une période d'essai conforme aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

9. *HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS*

9.1 Aucun sujet à traiter

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

10. ***CORRESPONDANCE***

10.1 Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement numéro 2017-658 visant à décréter l'acquisition d'un camion de service et équipements connexes, un emprunt de 93 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt

10.2 Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Aide financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

11. ***DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS***

12. ***AUTRES SUJETS***

2017-10-126 13. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 25, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).